

NE PAS REMETTRE, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX  
ETATS UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE OU DANS TOUTE  
JURIDICTION OÙ L'OFFRE DES OBLIGATIONS N'EST PAS LÉGALE



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 14 octobre 2021

# **SFL lance avec succès une émission obligataire de 500 M€**

SFL a lancé aujourd'hui avec succès une émission obligataire (l'« **Emission** ») de 500 millions d'euros avec une maturité de 6,5 ans, arrivant à échéance le 21 avril 2028 et assortie d'un coupon annuel de 0,50% (les « **Obligations** »).

Cette nouvelle émission servira à refinancer les besoins généraux de SFL, tout en allongeant la maturité moyenne de son endettement dans le cadre de la gestion dynamique de son bilan.

Le règlement-livraison de l'Emission est prévu le 21 octobre 2021 et les Obligations seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Le prospectus contenant les termes et conditions des Obligations sera disponible sur le site internet de SFL à l'adresse suivante : <https://www.fonciere-lyonnaise.com>

SFL est notée BBB+, perspective stable, par Standard & Poor's.

---

## **A propos de SFL**

Leader sur le segment prime de l'immobilier tertiaire parisien, la Société Foncière Lyonnaise se distingue par la qualité de son patrimoine évalué à 7,3 milliards d'euros, avec des immeubles concentrés dans le Quartier Central des Affaires de Paris (#cloud.paris, Édouard VII, Washington Plaza...) et par la qualité de son portefeuille de clients, constitué de sociétés prestigieuses opérant dans le secteur du conseil, des médias, du digital, du luxe, de la finance et de l'assurance. Plus ancienne foncière française, SFL démontre année après année une constance dans l'exécution de sa stratégie, centrée sur la création d'une forte valeur d'usage pour ses utilisateurs, et in fine d'une importante valeur patrimoniale pour ses actifs.

Marché de cotation : Euronext Paris Compartiment A – Euronext Paris ISIN FR0000033409 – Bloomberg : FLY FP – Reuters : FLYP PA

Notation S&P : BBB+ stable

---

SFL - Thomas Fareng - T +33 (0)1 42 97 27 00 - [t.fareng@fonciere-lyonnaise.com](mailto:t.fareng@fonciere-lyonnaise.com)

Evidence - Grégoire Silly - T 06 99 10 78 99 - [gregoire.silly@evidenceparis.fr](mailto:gregoire.silly@evidenceparis.fr)

[www.fonciere-lyonnaise.com](http://www.fonciere-lyonnaise.com)

NE PAS REMETTRE, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE OU DANS TOUTE JURIDICTION OÙ L'OFFRE DES OBLIGATIONS N'EST PAS LÉGALE



## INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; SFL n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** ») et du Règlement (UE) 2017/1129 tel qu'intégré en droit national au Royaume-Uni en vertu de l'*European Union (Withdrawal) Act 2018* (le « **UK Prospectus Regulation** »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public, une offre de souscription ou n'est pas destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans une quelconque juridiction, y compris la France.

Les Obligations ont fait uniquement l'objet d'un placement en France et hors de France (à l'exception des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada, de l'Afrique du Sud et du Japon), uniquement auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis au point (e) de l'article 2 du Règlement Prospectus et de l'article 2 du UK Prospectus Regulation et aucune offre au public en lien avec les Obligations ne sera faite dans un quelconque pays (y compris la France) à des personnes autres que des investisseurs qualifiés. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation sur l'offre des Obligations. La valeur des Obligations est susceptible de diminuer ou d'augmenter. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter un conseiller financier pour évaluer si un investissement dans les Obligations est adapté à leurs besoins.

### France

Les Obligations n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France, à des personnes autres que des investisseurs qualifiés. Toute distribution de documents d'offre a été exclusivement et sera exclusivement effectuée en France à des investisseurs qualifiés au sens l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

### États-Unis d'Amérique

Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout État ou autre juridiction des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de titres financiers aux États-Unis d'Amérique. Les Obligations mentionnées dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act of 1933* (le « **Securities Act** »), ou du droit de l'un quelconque des États ou autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou du droit des États susvisés. Les Obligations seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extra-territoriales (*offshore transactions*), conformément à la *Regulation S* du Securities Act. SFL n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.